



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REPUBLIC FRANÇAISE

**Direction générale des entreprises
Bâtiment Sieyes - 61, boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 13
Affaire suivie par : Sous-direction du tourisme
Courriel : tourismeethandicap.dge@finances.fr**

07/12/2021

**DECISION D'ATTRIBUTION DU DROIT D'USAGE DE LA
MARQUE TOURISME & HANDICAP**

Suite à la Commission territoriale du 06/12/2021, le droit d'usage de la marque Tourisme & Handicap est attribué à l'Office de Tourisme et des Congrès de Saint Quentin (02100) pour une durée de 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- Handicap auditif**
- Handicap mental**
- Handicap moteur**
- Handicap visuel**

La Direction générale des entreprises (DGE) ainsi que les membres de la Commission territoriale vous félicitent pour cette labellisation.

Le droit d'usage est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la commission territoriale. Il vous appartient de demander son renouvellement avant l'échéance de la validité de la visite de labellisation.

Si vous souhaitez contester cette décision, il vous appartient de saisir le secrétariat de la Commission territoriale, sous le présent timbre, d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois, à compter de la date de la présente lettre.

Nous vous rappelons par ailleurs que vous pouvez louer une plaque « Tourisme & Handicap » auprès de :
L'Association Tourisme et Handicaps
15 avenue Carnot – 75017 Paris - Tél : 01 44 11 10 41 ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr

